



**PAYS de
BÉARN**

Envoyé en préfecture le 09/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le

ID : 064-200079051-20250321-D01_20250321-DE



**Extrait du Registre des Délibérations
Conseil du Pôle Métropolitain du Pays de Béarn
Séance du 21 mars 2025**

Date de la convocation : 14 mars 2025

Nombre de délégués en exercice : 66

Etaient présents :

Délégués titulaires :

Mohamed AMARA, Patrick BALDAN, Jean-Marie BERCHON, Christelle BONNEMASON-CARRERE, Patrick BURON, Marie-Pierre CABANNE, Michel CAPERAN, Jean-Paul CASAUBON, Thierry CARRERE, Frédéric CLABÉ, Jean-Yves COURREGES, Jean-Marc DENAX, Marc DUFAU, Francis ESCALÉ, Marc GAIRIN, Nadia GRAMMONTIN, Claude LACOUR, Sandrine LAFARGUE, Isabelle LAHORE, Francis LANSALOT-MATRAS, Yves LARROUTURE, Patrice LAURENT, Jean-Simon LEBLANC, Jérôme MARBOT, Fernand MARTIN, Marie-Claire NÉ, Michel OLIVE, Jean-Louis PERES, Bernard PEYROULET, Valérie REVEL, Carine SARRIQUET, Monique SEMAVOINE, Bertrand VERGEZ-PASCAL.

Délégués suppléants :

Jean-Louis BARBAN (a suppléé Monique MOULAT), Victor DUDRET (a suppléé Claude FERRATO), Jean-Loup FRICKER (a suppléé Eric SAUBATTE), Philippe FAURE (a suppléé Martine ROGRIGUEZ), Jean LACOSTE (a suppléé Michel BERNOS), Jeanine LAVIE-HOURCADE (a suppléé Philippe LALANNE), Françoise LOUIS (a suppléé Jean LABOUR).

Etaient excusés :

Lydie ALTHAPE, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Valérie DEJEAN, Emmanuel HANON, Arnaud JACOTTIN, Daniel LACRAMPE, Didier LARRAZABAL, Xavier LEGRAND-FERRONIERE, Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Marc OXIBAR, Nicolas PATRIARCHE, Francis PEES, Josy POUEYTO, Alain TREPEU, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA.

Etaient absents :

Muriel BAREILLE, Henri BELLEGARDE, Katy BROGNOLI, Serge CASTAIGNAU, Bernard DUPONT, Marlène LE DIEU DE VILLE, Elisabeth MIQUEU, Christian PECTHOT-BACQUE, Didier REY.

Etait représenté :

François BAYROU a donné pouvoir à Jean-Louis PERES.

Secrétaire de séance : Victor DUDRET

N°1 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024

Rapporteur : Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs,

Le Comptable public du Pays de Béarn a transmis le compte de gestion pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2024.

Il a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant à la clôture de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés sur l'exercice 2024, et il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Il appartient au Conseil du Pays de Béarn de bien vouloir déclarer que le Compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le Comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Conclusions adoptées à l'unanimité

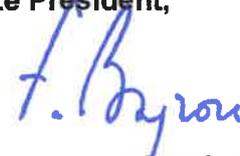
Suivent les Signatures

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de Séance


Victor DUDRET

Le Président,


François BAYROU